

Compte rendu de l'audioconférence du jeudi 25 juin 2020
– Situation Période CORONAVIRUS à la DDFIP de la Marne

Une audioconférence s'est tenue ce jeudi 25 juin 2020 en présence de la direction et de représentants de chaque organisation syndicale pour faire le point sur la situation des services et des agents de la Marne.

La réouverture progressive de l'accueil au public

Comme annoncé lors de la précédente audioconférence du 15 juin, élargissement de l'ouverture au public de façon progressive, par paliers intermédiaires de 15 jours.

Monsieur FOURQUET nous a informés que le passage au palier supérieur se ferait la semaine du 29 juin au 2 juillet. (certainement le 1^{er} juillet)

Par contre nous n'avons eu aucune information sur le fonctionnement (accueil uniquement sur RDV ou pas, accueil tous les jours ou pas... etc)

Ce nouveau palier intermédiaire devrait perdurer jusqu'au 31 août 2020.

À partir du 1^{er} septembre, l'accueil devrait de nouveau fonctionner comme avant confinement.

La prime COVID pouvant aller jusqu'à 1 000 €

Contrairement à ce qui avait été annoncé lors de l'audioconférence du 15 juin, la direction a dû revoir sa copie à la hausse, **car la délégation interrégionale a estimé que le nombre d'agents proposé par la DDFIP de la Marne n'était pas suffisant. (satisfaisant)**

En effet, la direction avait proposé 128 agents, soit 17,2 % des effectifs de la DDFIP.

Sur la copie corrigée, il est question de 156 agents, soit 21 % des effectifs.

Nous sommes encore loin du plafond maximal de 30 % autorisé par direction.

La direction refuse toujours de nous communiquer le détail des agents bénéficiaires de cette prime par catégorie, par service ou typologie de service et les critères retenus pour l'attribution de la prime et son montant.

Elle a juste répondu qu'il s'agissait de récompenser certains agents suite à leur « investissement » durant cette période selon une perception générale et un raisonnement...

Voilà à quoi se résument leurs critères !!!

État des effectifs (lundi ou mardi précédent l'audioconférence) :

- 488 agents en présentiel
- 158 agents en télé-travail
- 18 agents en absence COVID, (Autorisation Spéciale d'Absence) : 12 agents en santé fragile et 6 en garde d'enfants non équipés en télé-travail
- 86 agents en autres absences (Congés/ARTT, maladies...)

Télé-travail

Le retour à l'activité en présentiel va encore s'accélérer ces prochains jours tout en tenant compte des contraintes de distanciation sociale et de la situation personnelle des agents (santé fragile et garde d'enfants).

Un recensement va être effectué très prochainement pour avoir une visibilité sur le nombre de collègues qui souhaiteraient continuer à télé-travailler quelques jours par semaine à partir du mois de septembre (en fonction du matériel disponible). Ce recensement permettra de régulariser leur situation et donnera lieu à une consultation des chefs de services. Il concernera également les collègues qui ne télé-travaillaient pas et qui souhaitent télé-travailler.

Le recensement va s'opérer en distinguant les agents intéressés en 3 catégories :

- télétravailleurs avant crise
- télétravailleurs à partir de la crise
- agents non télétravailleurs

Le Nouveau Réseau de Proximité (NRP)

Le « monde de demain » sera différent de celui d'avant la crise (propos tenus par le Président de la République les 1ers jours de la crise). En réalité, tous les discours gouvernementaux (y compris ceux de la Direction Générale) sont déjà passés aux oubliettes.

Rien n'a changé, le NRP va se mettre en place ainsi que toutes les autres réformes.

Quelques retards dans la mise en œuvre sont à constater suite à la crise :

- la fusion des SPF de Chalons et Epernay avec le SPFE de Reims aura lieu le 17 septembre 2020 au lieu du 6 avril
- la fermeture de la trésorerie Reims Banlieue Bourgogne (RBB), le transfert des budgets vers la trésorerie (ou le SGC) de Fismes ainsi que la prise de fonction des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) auront lieu le 1^{er} janvier 2021 au lieu du 1^{er} septembre 2020

À part ces 2 éléments, le calendrier des opérations prévues dans le cadre du NRP est maintenu.

Autres

Les services de contrôle continueront à traiter les relances des défaillants TVA jusqu'au 31 août 2020 ainsi que les suites données aux relances, missions normalement assurées par les agents des SIE.

Le recouvrement reprend progressivement par étapes. (jusqu'au 1^{er} août, puis le mois d'août et enfin une reprise normale prévue le 1^{er} septembre)

La direction, via les chefs de services, a la possibilité de recrediter les heures effectuées à partir du 11 mai et écrêtées comme le prévoyait le dispositif mis en place pour la période du 16 mars au 10 mai.

Dans le cadre du contrat d'objectif et de moyens, la direction a commencé son petit tour des services et continuera ses prochains jours pour nous délivrer « la bonne parole ». Enfin !!!

Comme d'habitude, la direction va nous vendre un énième projet censé être positif pour notre administration, nos missions, les agents, nos conditions de travail et le public.

